

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2^{ème} vice-président,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu la convention EPF-Région 2022/2026 signée le 04 juillet 2022,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **D'approuver** la prise en charge des opérations intégrées aux 12^{ième} programme ci-dessous pour un montant total de 5 170 000 € HT selon les clés de financement précisées (mobilisant au maximum 1 888 750 € de participations EPF), sous réserve de l'accord définitif de la Région ou de la substitution temporaire des collectivités à la part Région :

Opération	Ville	Dépt	EPCI	Type de territoire	Type	Dépense subventionnable € HT	Part Région	Part Collectivité	Part EPF Normandie			
École des garçons	Duclair	76	Métropole Rouen Normandie	Metropole	TRAVAUX FRICHE	1 100 000 €	30%	330 000 €	40%	440 000 €	30,0%	330 000 €
Municipal	Rives en Seine	76	Caux Seine Agglo	Ville moyenne	TRAVAUX FRICHE	2 500 000 €	37,5%	937 500 €	25%	625 000 €	37,5%	937 500 €
SLA	Noues de Sienne	14	CC Vire au Noireau	Ville moyenne	ETUDE TECHNIQUE FRICHE	170 000 €	37,5%	63 750 €	25%	42 500 €	37,5%	63 750 €
Desgenetais*	Bolbec	76	Caux Seine Agglo	Ville moyenne	ETUDE TECHNIQUE FRICHE	100 000 €	37,5%	37 500 €	25%	25 000 €	37,5%	37 500 €
Ancien manoir	Beuzeville	27	CC Pays d'Honfleur-Beuzeville	Autre territoire	TRAVAUX FRICHE	1 300 000 €	40,0%	520 000 €	20%	260 000 €	40,0%	520 000 €
TOTAL PROGRAMME 12						5 170 000 €		1 888 750 €		1 392 500 €		1 888 750 €

* complément d'enveloppe impliquant un dépassement du seuil de la délégation DG
Desgenetais convention initiale 100 000€ / 1er compl 60 000€ validé CA du 30/06/2022 ; le complément ici présenté conduit à une part totale EPF de 95 000€
CA du 02/10/2023 convention travaux 1 400 000€

- **D'autoriser** le Directeur Général à signer les conventions associées au 12^{ième} programme, et éventuels avenants dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.
- **D'approuver** la modification de nature d'intervention sur l'ancien site Pochet à Blangy-sur-Bresle conduisant à mener des travaux de dépollution sur l'enveloppe de 110 000 € HT programmée sur le dispositif EPF/Région 2017/2021 (mobilisant 49 500 € de part EPF) et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention associée, ou éventuel avenant, dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.

Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


Alain BAZILLE



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

07 MARS 2025

Gilles GAL
~~L'adjointe au secrétaire général~~
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques


Corinne GOILLOT